



Mairie de *Cruzille*

5 place des Tilleuls  
71260 CRUZILLE  
03 85 33 25 92

Mairie.cruzille@wanadoo.fr  
<https://cruzille.fr/>

Ouverture Secrétariat : les lundis et jeudis  
de 16h à 18h30

REPUBLIQUE FRANCAISE

A CRUZILLE, le 20 juillet 2020

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira le :

**Samedi 25 juillet 2020 à 8 heures 00**

Salle communale « le club ».

### Ordre du jour :

1. Forfait communal école Saint Valérien
2. Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
3. Désignation d'un délégué élu et délégué agent au CNAS
4. Choix des entreprises pour travaux de voirie
5. Convention de mise à disposition du parking de la salle communale pour le marché du jeudi
6. Projet d'aménagement place de l'Eglise
7. Questions diverses



Le Maire,

Gilles CHARPY-PUGET

### POUVOIR

Je soussigné(e) : .....

donne pouvoir à .....

pour me représenter à la réunion de conseil municipal et voter à ma place sur les questions à l'ordre du jour.

Fait à ....., le.....

Signature

Nombre de membres afférents au Conseil : 11  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents à la séance : 10  
Date de la convocation : 15 juin 2020

L'an deux mil vingt et le vingt juin, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis exceptionnellement à la salle communale « Le Club » en raison des règles sanitaires liés au Covid-19 sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément au articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Mesdames CHAPUIS Armelle, NASSIROSSADATE Marine et RATTEZ Karine, Messieurs BILLOT Thomas, CHARPY-PUGET Gilles, CREMONA Cédric, MOINE Bernard, RATTEZ Thomas, ROSE Jean-Philippe, THURISSET Alexandre.

Excusé : Monsieur GUILLEMAUD Thibaud.

### **Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal**

La séance a été ouverte sous la présidence de M CHARPY-PUGET Gilles, Maire.

Madame Armelle CHAPUIS est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2020 est **adopté à l'unanimité des membres présents**.

Monsieur le Maire demande à rajouter une délibération à l'ordre du jour. Les membres présents acceptent à l'unanimité l'ajout de la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise monsieur le maire à signer les conventions d'adhésion avec la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois (CCMT) pour l'achat groupé de masques réutilisables en tissu et de solutions hydroalcooliques.

#### 1. Indemnités maire et adjoints.

Depuis le 1er janvier 2020, la révision des taux autorise d'augmenter les indemnités des élus au maxi de 25,5% pour le maire et 9,9% pour les adjoints. Après en avoir délibéré et sur proposition du maire et des adjoints, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les indemnités du maire et des adjoints

#### 2. Vote du taux des taxes locales

Le conseil municipal, après discussion, propose d'augmenter les taux des taxes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'augmenter les taxes foncières du bâti et du non bâti de 1,01% pour 2020, les taux sont les suivants:

Taxe foncière (bâti): 12,92 % (12,79 en 2019)

Taxe foncière (non bâti): 36,79 % (36,43 en 2019)

Les taux moyens des taxes des communes au niveau départemental sont de 23,83% pour le foncier bâti et 44,37% pour le foncier non bâti.

La Taxe d'habitation étant supprimée en 2020, elle sera compensée par l'État pour un montant de 56 975€

#### 3. Vote du Budget 2020

Le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents le budget communal primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section fonctionnement: 323 227 €

- Section Investissement: 109 400 €

#### 4. Proposition de personnes appelées à siéger à la CCID

Une liste de 24 contribuables est à proposer pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants seront désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques pour participer à cette commission qui a lieu une fois par an.

Le Conseil désigne les contribuables suivants :

BILLOT Thomas – CHAPUIS Armelle – CHARPY-PUGET Gilles – CHEVALIER Lionel – CHEVENET Daniel – COLIN Raymond (ext) – CORNILLON Claire - CREMONA Cédric – DEDIENNE François – DURAND Stéphane – GUILLEMAUD Thibaut - GUILLOT Ludovic - GUYON Jean – MARÉCHAL Yves - MOINE Bernard – NASSIR Marine – POINT Christophe - RATTEZ Karine – RATTEZ Thomas – RENARD Maxime – ROSE Jean-Philippe - TARDY Danièle - THURISSET Alexandre – THURISSET Didier

##### 5. Délégation du conseil au Maire

Le Maire, Gilles CHARPY-PUGET présente le détail de 20 délégations pour lesquelles ils demandent la confiance du conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise monsieur le maire à prendre des décisions concernant les délégations citées dans le document proposé.

##### 6. Subventions aux associations

Le conseil municipal décide d'accorder des subventions aux associations suivantes :

Amicale des donneurs de sang du Haut Mâconnais	300 €
Amicale Laïque de Cruzille	200 €
Amicale Laïque de l'Ecole Marcel Pagnol Lugny	200 €
AS Judo Lugny	100 €
Association sportive collège Victor Hugo Lugny	200 €
Club de foot Viré – Lugny – Haut Mâconnais	50 €
CAUE	50 €
Cruzille Patrimoine	200 €
EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté)	50 €
Jeunes sapeurs pompiers du Haut Mâconnais de Lugny	200 €
Le Souvenir Français	100 €
Ligue nationale contre le cancer	150 €
Association Champvent	50 €

##### 7. Questions diverses

**Transports scolaires** : Le coût du transport à l'école primaire de Lugny est totalement pris en charge par la commune depuis 3 ans, soit 372,00€ par enfant. La continuité de cette prise en charge sera rediscutée à une prochaine réunion du conseil municipal.

##### **Points sur les commissions :**

- communication: une réunion avec Maxime Renard a permis une prise en main du site par Cédric Crémona et Marine Nassir.

- chemins : une première action menée par Cédric Crémona et Thomas Billot a permis d'élaguer les arbres "tombés" dans la combe de Cruzille. Mme Bénédicte Bonnard se propose de rejoindre cette commission : merci à elle.

Le prochain objectif est de faire une cartographie des chemins : une demande sera faite à l'ONF afin d'obtenir une carte. Un GRAND merci à Florian Curtil pour son travail d'entretien de nos chemins.

- CCAS : de nouvelles personnes ont rejoint la commission. Une réunion de présentation est prévue mi-juillet.

- Fleurissement/cadre de vie : une première réunion le 13 juin a permis de désherber quelques lieux publics : la place des Tilleuls et la mairie, salle communale, l'espace de la serve et de la fontaine. Une prochaine réunion de "chantier nature" aura lieu le samedi 27 juin : "curetage" de la serve, désherbage du massif, nettoyage de la fontaine.

Pour les personnes intéressées, rendez-vous à 10h00 place Ponthus avec vos outils.

Prochain conseil municipal : samedi 25 juillet 2020 à 8h00 à la mairie

Fin de la séance à 12h00

Le Maire,  
Gilles CHARPY-PUGET



Nombre de membres afférents au Conseil : 11  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents à la séance : 9  
Date de la convocation : 02 juillet 2020

L'an deux mil vingt et le dix juillet, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis exceptionnellement à la salle communale « Le Club » en raison des règles sanitaires liés au Covid-19 sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément au articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présent(e)s : Mesdames CHAPUIS Armelle, NASSIR Marine et RATTEZ Karine, Messieurs BILLOT Thomas, CHARPY-PUGET Gilles, GUILLEMAUD Thibaud, MOINE Bernard, RATTEZ Thomas, ROSE Jean-Philippe.

Absents : CREMONA Cédric, THURISSET Alexandre

**Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal**

**Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Monsieur Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 9 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée était remplie.

Monsieur Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme NASSIR Marine, M MOINE Bernard, M ROSE Jean-Philippe, M BILLOT Thomas.

Monsieur Le Maire a indiqué que le conseil municipal devait élire 1 délégué et 3 suppléants parmi les membres du conseil municipal.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection du délégué puis des trois suppléants.

**Résultats du premier tour de scrutin de l'élection du délégué :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Nombre de suffrages obtenus :

CHARPY-PUGET Gilles : neuf voix (9)

Monsieur CHARPY-PUGET Gilles a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

**Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des 3 suppléants :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Nombre de suffrages obtenus :  
MOINE Bernard : neuf voix (9)  
CHAPUIS Armelle : neuf voix (9)  
RATTEZ Karine : neuf voix (9)

Monsieur MOINE Bernard a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.  
Madame CHAPUIS Armelle a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.  
Madame RATTEZ Karine a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Fin de la séance à 19h30

Le Maire,  
Gilles CHARPY-PUGET

